



Saisie des rémunérations du travail

Par **Fanfan33**, le **23/01/2015** à **15:29**

Bonjour,

Je viens de recevoir une saisie des rémunérations du travail

Depuis plus de deux ans je suis sans travail et sans revenu.

J'ai des problèmes de santé actuellement et vis chez mon ami.

Lorsque j'ai reçu la convocation en conciliation, je leur ai écrit pour leur informer de ma citation avec pièces jointes

Date de l'audience était le 19/01/2015

Je dois suite à un procès pénal une somme de 6 679.94€ à deux personnes

J'ai saisi la commission de surendettement banque de France accordée le 09/12/2014. Mais elle n'a pas voulu accepter cette dette (pénale)

Ai-je la possibilité de contester cette décision ?

Et quel délai ai-je ?

Quelle est la durée de cette décision ?

Je vous remercie d'avance

Cordialement Fanfan